



AVIS DE CONCOURS

1. Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Service d'incendie et de Secours du Bas-Rhin
Le Prisme – 2 route de Paris
Wolfisheim
67087 STRASBOURG Cedex 2
Tél. 03.90.20.70.81

2. Objet du concours / Description du projet

2.1 Description

Maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un centre d'incendie et de secours à Lingolsheim

Les éléments de mission confiés au maître d'œuvre sont les missions de base énoncées à l'article R2431-4 du CCP. La mission ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) prend la forme d'une prestation supplémentaire éventuelle que la maîtrise d'ouvrage se réserve la possibilité d'affermir au moment de la notification du concours au lauréat. Le montant de l'enveloppe prévisionnelle affecté aux travaux est fixé par le maître d'ouvrage à 3.150.000 euros hors taxes (hors fondations spéciales, équipements mobiliers et informatiques et frais liés à la relocalisation du centre de secours durant les travaux), bâtiment d'une superficie exprimée de 1.360 m² (hors circulation).

Durée de l'opération : 10 mois d'études de conception, 2 mois de déconstruction/désamiantage/dépollution, 14 mois de travaux (y compris période de préparation), 12 mois d'accompagnement durant la période de parfait achèvement.

2.2 Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 71221000-3.

3. Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

3.1 Critères de sélection des participants

Critères pour la sélection des candidats admis à concourir (sans ordre de priorité) :

Se reporter au règlement de concours

3.2 Conditions

Chaque candidat peut se présenter soit seul soit en se constituant dès le stade de candidature en groupement momentané de maîtrise d'œuvre, et doit justifier de la présence au minimum d'un ou plusieurs architectes, inscrits au tableau de l'Ordre des Architectes pour les architectes français, ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive n° 85/384/CEE du 10 juin 1985, dont l'un sera mandataire du groupement.

Conformément aux dispositions de l'article R2142-26 du CCP, **les groupements retenus à concourir ne pourront pas être modifiés entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.**

Le candidat devra justifier des compétences exigées et listées ci-dessous par la forme de son choix (cotraitance ; emploi direct au sein de son cabinet) :

- *en économie de la construction*
- *en structure*
- *en électricité courants forts et faibles*
- *en thermique, énergétique et ventilation*
- *en acoustique*
- *en qualité environnementale des bâtiments*
- *en traitement des sols pollués (réemploi ou évacuation)*
- *en matériaux biosourcés et/ou réemploi des matériaux*

Seuls seront admis à participer les candidats justifiant de l'intégralité des compétences exigées ; tout dossier incomplet sera refusé.

3.3 Recours

Instance chargée des recours :

Tribunal Administratif 31, avenue de la Paix, 67070 Strasbourg
tél. : 03-88-21-23-23 - télécopieur : 03-88-36-44-66,
courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr,
adresse internet : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/ta-cao>.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif 31, avenue de la Paix, 67070 Strasbourg
Cf coordonnées ci-dessus

4. Procédure

4.1 Type de concours

Concours restreint d'architecture, avec anonymat sur esquisse.

Nombre limite de candidats pouvant être admis à concourir : **3 équipes** seront retenues à l'issue de l'appel à candidatures pour participer au concours, réaliser une esquisse et remettre une offre.

4.2 Critères d'évaluation des projets

Se reporter au règlement de concours

5. Renseignements d'ordre administratif

5.1 Numéro de référence : 23MOLIN

5.2 Date limite de réception des candidatures : 20 juin 2023 à 12h00

5.3 Modalités de remise : les propositions seront remises par voie dématérialisée sur la plateforme AMP à l'adresse suivante : www.alsacemarchespublics.eu

Il est fortement recommandé au candidat de créer un compte et de s'identifier lors du téléchargement du DCE, afin d'être tenu informé des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout ou modification d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponse aux questions posées...).

6. Récompense et jury

Chaque candidat ayant remis des prestations sera indemnisé sur la base d'un montant maximal de 23.000 € TTC après avis favorable du jury.

7. Renseignements complémentaires

7.1 Modalités financières : l'opération est financée sur le budget propre du SIS du Bas-Rhin en ressources propres. Le paiement des prestations du présent marché sera effectué par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture ou note d'honoraires. Le marché prévoit la possibilité du versement d'une avance et est conclu sous la forme d'un marché à prix révisables.

7.2 Délai de validité des offres : 160 jours à compter de la date limite de réception des offres

7.3 Modalités de retrait du règlement du concours : en contactant le service de la commande publique (camille.kieffer@sis67.alsace) ou en le téléchargeant sur la plateforme www.alsacemarchespublics.eu

7.4 Date d'envoi du présent avis au BOAMP et au JOUE : 10/05/2023

Renseignement(s) administratif(s) : S.I.S. 67
Groupement des finances et de la commande publique
Service de la commande publique
Bâtiment «Le Prisme»
2, Route de Paris
67087 STRASBOURG Cedex 2

Mme Gülay SILER / Tél. 03 90 20 70 93
Mail : gulay.siler@sis67.alsace